



Direction de l'Action Régionale
et de la Petite et Moyenne Industrie

Sous-Direction de la Métrologie

Organisme notifié n° 0171

DA 24-445/4

DECISION n° 99.00.620.039.0 du 28 juillet 1999
ADDITIF N° 4 au CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. de TYPE
N° 94.00.611.011.0 du 19 octobre 1994

Le présent additif concerne la balance PRECIA modèle C16 qui diffère du modèle faisant l'objet du certificat précité par l'ajout d'un nouveau type de protocole de communication et par le fait que l'une des interfaces n° 1 (optionnelle) ne peut fonctionner qu'en mode RS232, et que l'interface n° 2 (standard) peut fonctionner aussi bien en mode RS 232 ou RS 422 ou RS 485.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité et ses additifs n°1 ⁽¹⁾, n°2 ⁽²⁾ et n°3 ⁽³⁾ restent inchangées.

Le Sous-Directeur de la Métrologie,

J.F. MAGANA

(1) Décision n° 95.00.611.009.0 du 6 avril 1995.
(2) Décision n° 96.00.611.004.0 du 11 juillet 1996.
(3) [Décision n° 99.00.620.004.0 du 15 mars 1999.](#)